

PROCÉDURE D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PONCEAU

Étapes à suivre :

- 1) Dans le cas d'une maison neuve ou pour une deuxième entrée, renseignez-vous au Service d'urbanisme afin de valider la conformité au règlement.
- 2) Pour un ponceau endommagé ou pour le prolongement d'un ponceau existant renseignez-vous directement au Service des infrastructures, du génie et de l'environnement.
- 3) Après vérification de la conformité des travaux vous devrez acquitter le coût total de ceux-ci, et ce, au bureau administratif du garage municipal. Les modes de paiements possibles sont par carte de crédit (Mastecard ou Visa), carte de débit, argent ou chèque.
- 4) Une fois le paiement acquitté, votre demande sera inscrite à la liste des travaux à réaliser. Prenez note que le paiement par chèque occasionnera des délais dans l'inscription de votre demande à cette liste.

TARIFICATION

Diamètre 200 mm Longeur 6 mètres 1 020 \$	Diamètre 200 mm Longeur 9 mètres 1 180 \$
Diamètre 250 mm Longeur 6 mètres 1 030 \$	Diamètre 250 mm Longeur 9 mètres 1 200 \$
Diamètre 375 mm Longeur 6 mètres 1 200 \$	Diamètre 375 mm Longeur 9 mètres 1 410 \$
Prolongement de ponceau - longueur de 3 mètre 200mm – 590 \$ 250mm – 605 \$ 375mm – 735 \$	

N.B. Les diamètres des ponceaux varient selon les débits d'eau évalués dans les différents secteurs de la municipalité.

Les coûts sont non taxables.

S'il y a divergence entre le prix inscrit sur le site internet de la Ville et le règlement de tarification en vigueur, ce dernier aura préséance.